

Shefford, Québec.
Le 6 mars 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 6 mars 2012.

PRÉSENCES : - Son honneur le maire Jean-Marc Desrochers.

Les conseillers Denise Papineau, André Pontbriand, Donald Tétreault, Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier.

MOMENT DE SILENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller André Pontbriand,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance
soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 14 intitulé « Autres
sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière 7 février 2012
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Droit de passage pour les piétons – Lot 4 281 982
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Demande de dérogation mineure no 2012-02
 - 6.2.3 Demande de dérogation mineure no 2012-03
 - 6.2.4 Demande de dérogation mineure no 2012-04
 - 6.2.5 Rapport annuel du CCU 2011
7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

- 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondeurs)
- 7.2 Sujets particuliers :

- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :

- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
 - 9.2.1 Embauche d'un opérateur / Service des travaux publics
 - 9.2.2 Achat d'un véhicule / camion modèle F-150 2010

- 10. Sujets intéressant les loisirs et les parcs
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs et les parcs
 - 10.2 Sujets particuliers :

- 11. Sujets intéressant la famille et le communautaire
 - 11.1 Suivis de dossier concernant la famille et le communautaire
 - 11.2 Sujets particuliers :

- 12. Sujets intéressant les communications
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 12.2 Sujets particuliers :

- 13. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 13.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 13.2 Sujets particuliers :
 - 13.2.1 Approbation et ratification des comptes

13.2.2 Avis de motion – Rémunération des membres du conseil

13.2.3 Politique d'assistance financière aux organismes communautaires et/ou aux citoyens – Liste des dons 2012

13.2.4 Embauche – Directeur / Service d'urbanisme et environnement

13.2.5 Rapport d'activités du trésorier sur l'application du chapitre XII de la LERM pour l'année 2011

13.2.6 Autorisation à la directrice générale et secrétaire-trésorière / Destruction des documents d'archives

13.2.7 Stage en communication

14. Autres sujets

14.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

14.2 Sujets particuliers :

15. Correspondance

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉE par Mme la conseillère Denise Papineau,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2012.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

DROIT DE PASSAGE POUR LES PIÉTONS – LOT 4 281 982

ATTENDU QUE le projet de Conservation Espace Nature Shefford (CENS) va se concrétiser en mars 2012;

ATTENDU QUE le terrain concerné qui sera remis, à titre de don, à Conservation Espace Nature Shefford (CENS) est présentement enclavé;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Shefford a un lot contigu au dit terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier

APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,

Que la municipalité du Canton de Shefford accorde un droit de passage piétonnier sur le terrain portant le numéro de lot 4 281 982, et ce, afin que le lot 4 780 130 ne soit pas enclavé.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

1. Pierre Guy & France Audet présentent une demande (nouvelle construction) pour le **26, rue Lussier**;
2. Pierre Guy & France Audet présentent une demande (bâtiment accessoire : garage) pour le **26, rue Lussier**;
3. Thomas Enright & Sheila Beerwort présentent une demande (nouvelle construction) pour le **1501, Route 241**;
4. Francis Picard & Guylaine Veronneau présentent une demande (nouvelle construction) pour le **40, rue Boisvert**;
5. Michel Fontaine et Diane Dumont présentent une demande (nouvelle enseigne sur poteaux) pour le **6647, Route 243**;
6. Lise Larouche présente une demande (bâtiment accessoire : remise) pour le **118, rue Bertrand**.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU :

« Le CCU recommande l'acceptation des six projets par le conseil municipal. Les projets répondent aux exigences minimales du Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438. »

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation des projets.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-02

Lot : 2 595 259

Propriétaire : Jean-Pierre Tremblay / Katrin Languay
Localisation : 2, rue Gélinas
Zonage : RV-2 (résidentiel) (zonage municipal)
Blanc (zonage provincial)

Description du lot :

- superficie : 4 057,60 mètres carrés
- largeur : 68,61 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande vise à autoriser l'empiètement dans la marge de recul arrière d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal considérant que la marge de recul arrière prescrite pour la zone RV-2 est de 20 mètres et que le projet d'agrandissement serait situé à 13,38 mètres de la limite arrière, soit un empiètement de 6,62 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« Le CCU prend connaissance du projet et analyse ses divers aspects et considère que :

- l'empiètement est majeur;
- le terrain a une topographie particulière, spécialement en façade;
- le projet améliore nettement le bâtiment (dans son ensemble et en particulier);
- la nature, c'est-à-dire, la flore et les arbres ne sont que peu touchés
- l'implantation nouvelle au sol est située dans une zone plane;
- il n'y a pas d'inconvénient pour les voisins.

En conséquence, le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation par le conseil municipal. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure
numéro 2012-02 soit acceptée.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-03

Lot : 4 697 191

Propriétaire : Marc Laliberté / Nancy Laporte
Localisation : 32, rue Hélène-Laframboise
Zonage : R-10 (résidentiel) (zonage municipal)
Blanc (zonage provincial)

Description du lot :

- superficie : 10408.3 mètres carrés
- largeur : 50 mètres

Nature et effets de la demande :

Le bâtiment principal est situé à une distance de 8.8 mètres de la limite de propriété avant de la rue Hélène-Laframboise, alors que le Règlement de zonage #2005-419, article 31 prescrit une distance minimale de 9,0 mètres. Il y a donc un empiètement de 0,2 m dans la marge de recul avant du bâtiment principal.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« Le CCU prend connaissance du projet et analyse ses divers aspects et considère que :

- que l'empiètement est mineur;
- que le propriétaire était de bonne foi lors de la demande de permis;
- que de fait, cette dérogation est peu (ou pas) apparente;
- qu'il n'y a aucun préjudice au voisinage.

Après analyse, le CCU recommande l'acceptation de cette dérogation par le conseil municipal. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure
numéro 2012-03 soit acceptée.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-04

Lot : 2 594 805

Propriétaire : Laurence Tremblay
Localisation : 30, impasse de la Pinède
Zonage : R-3 (résidentiel) (zonage municipal)
Blanc (zonage provincial)

Description du lot :

- superficie : 1 574,7 mètres carrés
- largeur 25,35 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande vise à autoriser l'empiètement dans la marge de recul avant d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal considérant que la marge de recul avant prescrite pour la zone R-3 est de 9 mètres et que le projet d'agrandissement serait situé au plus près à 7,5 mètres de la limite avant, soit un empiètement de 1,5 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« Ayant pris connaissance des données relatives à cet agrandissement, le CCU considère que :

- l'empiètement est mineur;
- il y a peu d'impact relativement à l'implantation, malgré que le bâtiment soit situé sur un coin de rue;
- il n'y a pas de préjudice au voisinage et à l'environnement;
- le projet s'agence avec le cadre bâti actuel de la résidence et du secteur;
- et recommande qu'une fenestration plus importante soit favorisée par le propriétaire face à l'impasse de l'Ormaie en plus de la porte prévue.

Le CCU recommande donc l'acceptation de cette dérogation mineure par le conseil municipal. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la demande de dérogation mineure
numéro 2012-04 soit acceptée.

RAPPORT ANNUEL DU CCU 2011

Une copie du rapport annuel du comité consultatif 2011 est remise aux membres du conseil.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 1. PROTECTION POLICIÈRE
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. le conseiller Claude Lallier que la municipalité du Canton de Shefford embauche M. Martin Turgeon, et ce, à compter du 2 avril 2012, à titre d'opérateur pour le Service des travaux publics, salaire établi selon le contrat de travail qui sera signé entre les parties, 40h/semaine, période probatoire de six (6) mois. Pour les vacances annuelles, la Municipalité lui reconnaîtrait cinq (5) années de service.

Un vote est demandé sur cette proposition.

Ont voté pour la présente résolution : MM. les conseillers Claude Lallier, Pierre Martin et Mme Denise Papineau

Ont voté contre la présente résolution : MM. les conseillers André Pontbriand, Donald Tétreault, et Robert Ledoux

M. le maire vote **pour la présente résolution**

Proposition adoptée majoritairement.

ACHAT D'UN VÉHICULE / CAMION MODÈLE F-150 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
ET RÉSOLU à l'unanimité de faire l'achat d'un camion Ford 2010,
modèle F-150 ayant 39 900 km, couleur bleue appartenant à Nivelage
Gaétan Turgeon & fils inc. au montant de 22 700 \$ (taxes en sus).

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer
tous les documents nécessaires reliés à cette transaction.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS ET LES PARCS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS ET LES PARCS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par Mme la conseillère Donald Tétreault,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes
suivants :

N° 20111902 @ n° 20112005 au montant de 826 833,24 \$

AVIS DE MOTION – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Avis de motion est donné par M. le conseiller André Pontbriand à l'effet qu'à la séance du 3 avril 2012 à compter de 19 h 30 il y aura adoption d'un règlement établissant une nouvelle rémunération pour le maire et les conseillers de la municipalité du Canton de Shefford et abrogeant le *Règlement numéro 2010-470*.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE RÉMUNÉRATION POUR LE MAIRE ET LES CONSEILLERS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-470

M. le conseiller André Pontbriand présente le projet de règlement qui se résume comme suit :

1. La rémunération de base actuelle des membres du conseil et l'allocation de dépenses prévue à l'article 19 qui s'y ajoute sont de 36 900 \$ pour le maire et de 11 250 \$ pour chacun des autres membres;
2. À compter du 1^{er} janvier 2012, la rémunération de base proposée et l'allocation de dépenses qui s'y ajoute sont de 37 638 \$ pour le maire et de 12 546 \$ pour chacun des autres membres;
3. De plus, une rémunération additionnelle et l'allocation de dépenses qui s'y ajoute de 50 \$ au total sera accordée aux membres du conseil par présence à une séance ordinaire ou extraordinaire d'un comité sectoriel ou plénier créé par résolution du conseil et qui respecte les conditions prévues à la politique en vigueur;
4. En l'absence et remplacement du maire, le maire suppléant recevra sa rémunération habituelle à titre de conseiller et un montant additionnel équivalant au tiers (1/3) de la rémunération du maire (rémunération de base et l'allocation de dépenses) selon le prorata des journées de remplacement;
5. Le substitut du maire devant siéger à la MRC et au CRÉ recevra une rémunération additionnelle et l'allocation de dépenses qui s'y ajoute de 50 \$ par présence à une séance;
6. Le règlement prévoit que les rémunérations de base et additionnelles seront indexées à compter de l'exercice financier 2013;
7. Le règlement prévoit qu'il est rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Avis public sera donné qu'à la séance ordinaire du 3 avril 2012 à compter de 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de la municipalité du Canton de Shefford, au 245, chemin Picard, Shefford, il y aura adoption dudit règlement.

POLITIQUE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET/OU AUX CITOYENS – LISTE DES DONNS 2012

CONSIDÉRANT l'analyse et l'étude des demandes d'assistance financière;

Il EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau
 APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
 ET RÉSOLU à l'unanimité de subventionner pour l'année 2012 les
 organismes communautaires ci-dessous :

**Politique d'assistance financière aux organismes
 communautaires et/ou aux citoyens**

Identification de l'organisme	Montant demandé par l'organisme	Montant accordé par la Municipalité pour 2011	Montant accordé par la Municipalité pour 2012
Parc-Ecole Notre-Dame	Entente	1 000 \$	1 000 \$
Chemin des Cantons	Entente	1 029,83 \$	1 082 \$
L'Exit de Waterloo	2 000 \$	1 000 \$	1 500 \$
Centre d'action bénévole Waterloo	1 \$/habitant	7 200 \$	7 300 \$
Bibliothèque publique de Waterloo	7 000 \$	5 000 \$	6 500 \$
Corps de cadets de la marine – 291 Waterloo	1 500 \$	200 \$	1 000 \$
Opération Nez Rouge – Granby	À notre discrétion	100 \$	100 \$
La Fondation au Diapason	1 000 \$	500 \$	1 000 \$
Albatros Granby	1 500 \$	0 \$	500 \$
Centre de soutien au réseau familial	5 000 \$	80 \$	500 \$
Comité Anglo Franco	980 \$	35 \$	0 \$
Ville de Waterloo – Pêche en herbe	1 000 \$	500 \$	1 000 \$
La Société d'horticulture Tournesol de Waterloo et la région	300 \$	0 \$	150 \$
Fondation Roger Talbot inc.	À notre discrétion	0 \$	0 \$
La Société de l'arthrite	Billets au coût de 125 \$ chacun	0 \$	0 \$
Relais pour la vie de Waterloo	À notre discrétion	0 \$	100 \$

Club Optimiste de Waterloo	200 \$	0 \$	200 \$
Opération Nez Rouge – Waterloo	400 \$	400 \$	400 \$
Ville de Waterloo – Club de soccer des Monarques	À notre discrétion	600 \$	300 \$
		TOTAL :	22 632 \$

EMBAUCHE – DIRECTEUR / SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Il EST PROPOSÉ par M. le conseiller André Pontbriand, APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux, ET RÉSOLU à l'unanimité d'entériner l'embauche de M. Laval Dubois, et ce, à compter du 19 mars 2012, à titre de directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, poste-cadre, à raison de 40h/semaine, salaire selon la politique salariale de la Municipalité en vigueur, période probatoire de six (6) mois. Pour les vacances annuelles, la Municipalité lui reconnaît huit (8) années de service.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER SUR L'APPLICATION DU CHAPITRE XII DE LA LERM POUR L'ANNÉE 2011

QU'en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le rapport d'activités du trésorier pour l'année 2011 est déposé devant le conseil municipal en vertu du chapitre de la LERM, et ce, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

AUTORISATION A LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE / DESTRUCTION DES DOCUMENTS D'ARCHIVE

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il EST PROPOSÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2012-02-24 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

STAGE EN COMMUNICATION

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Papineau que la municipalité du Canton de Shefford embauche Mlle Virginie Martineau, et ce, à compter de mai 2012, pour un stage en communication d'une durée minimale de 140 heures, salaire 15 \$ de l'heure.

Un vote est demandé sur cette proposition.

Ont voté pour la présente résolution : Mme la conseillère Denise Papineau, MM. les conseillers Pierre Martin, Robert Ledoux et Claude Lallier

Ont voté contre la présente résolution : MM. les conseillers André Pontbriand et Donald Tétreault

Proposition adoptée majoritairement.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

CHEMIN SAXBY SUD (TRONÇON BROMONT)

ATTENDU QUE la réalisation de l'autoroute 10, dans les années 60, n'avait pas le respect des limites municipales comme critère de tracé, ce qui a eu comme résultat la création de nombreuses enclaves ou résidus de part et d'autre de ladite autoroute, qui aurait pu être régularisées plus facilement à l'époque par un redécoupage approprié des limites territoriales;

ATTENDU QUE la partie nord de Bromont, d'une profondeur d'environ 800 m entre la limite de Shefford et l'emprise de l'autoroute en constitue un exemple tangible, et que, Bromont, et Shefford, associent spontanément ce secteur comme davantage sheffordois, même si non consacré, surtout sur le plan légal, et que, conséquemment, Shefford ne détient aucune compétence, incluant celui de dépenser sur ce territoire, notamment pour la réfection du tronçon bromontois d'une longueur de 525 m du chemin Saxby Sud, dont personne ne questionne sérieusement le besoin;

ATTENDU QUE l'axe Saxby Sud, du fait de sa connexion directe avec l'autoroute 10 via l'échangeur 78 est d'intérêt régional, et non pour le seul bénéfice des Sheffordois, et que Shefford a de son côté reconnu cet état de fait, d'abord en intervenant massivement en 2006 (réfection sur 4,5 km, au coût de 800 000) et au début de l'été qui vient (370 000 \$), en collaboration avec le MTQ pour le carrefour avec la route 112;

ATTENDU QUE l'ampleur des échanges économiques entre nos deux communautés, de populations comparables, au seul bénéfice de Bromont, des rumeurs de boycottage des commerçants de Bromont commençant à circuler;

ATTENDU QUE les efforts actuellement déployés par la Ville de Bromont pour maintenir la route circulaire n'ont aucun effet structurant et sont des dépenses que l'on pourrait qualifier de « sèches » (non récupérables) et que Bromont aurait avantage à considérer dès cette année une intervention définitive et non seulement « cosmétique » incluant la prise en compte d'une amélioration ponctuelle du profil en long à l'endroit d'une petite butte compromettant la visibilité, et que Shefford n'est pas indifférente par ailleurs à l'ampleur des défis (état général du réseau routier) auxquels Bromont est confrontée.

Il EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉ par M. le conseiller Robert Ledoux,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'insister quand même fortement auprès de la Ville de Bromont pour qu'une solution finale soit priorisée et réalisée d'ici l'automne 2012.

✚ M. le Maire divulgue le fait qu'il pourrait avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le prochain sujet étant donné qu'il est propriétaire dans le secteur, de sorte, qu'il se retire des délibérations et du vote.

M. Pierre Martin agit comme président d'assemblée à titre de maire suppléant.

COURS D'EAU SANS NOM, SECTEUR DU CHEMIN JOLLEY

ATTENDU QUE M. Jean Beauregard, 254 chemin Jolley, a demandé formellement à la MRC La Haute – Yamaska le 26 avril 2010, l'aménagement du cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Yamaska Centre, dans le secteur du chemin Jolley;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Shefford s'est déjà prononcée à différentes reprises concernant la demande d'intervention :

- Résolution du 6 juillet 2010 – Demande à la MRC d'effectuer préalablement une évaluation des coûts pour l'aménagement de ce tributaire et résolution
- Résolution du 7 février 2012 – Confirmation que les coûts concernant la demande d'intervention pour l'aménagement du cours d'eau sans nom, secteur du chemin Jolley seront répartis entre les bénéficiaires du bassin versant;

ATTENDU QUE la municipalité doit maintenant prendre acte des dernières informations obtenues, comme la réaction du requérant et d'autres propriétaires à cette répartition des coûts, le montant estimé des travaux et la nécessité de faire établir le bassin versant par un autre consultant;

ATTENDU QUE la municipalité est d'avis que la MRC n'a aucune obligation de procéder à des travaux d'aménagement d'un cours d'eau et que sur cette base, elle ne devrait pas autoriser ces travaux;

ATTENDU que la municipalité songe à se doter d'un politique relative à la répartition des coûts des travaux de cours d'eau sur son territoire, en tenant compte de divers éléments qui lui permettront de répartir équitablement les coûts selon différents facteurs;

Il EST PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Tétreault,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Lallier,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers de demander formellement à la MRC de surseoir à toute autre démarche, surtout à incidence financière, dans ce dossier et de ne pas autoriser l'exécution des travaux d'aménagement requis par le demandeur.

Adoptée.

✚ M. le maire reprend son rôle de président d'assemblée pour les sujets suivants.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Claude Lallier,
APPUYÉE par M. le conseiller Robert Ledoux,
IL EST RÉSOLU unanimement de lever la présente séance à 21 h 37.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. Jean-Marc Desrochers
Maire